

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-2715

présenté par
M. Maillard

ARTICLE LIMINAIRE

À la seizième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 654 »

le montant :

« 644 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rappeler la nécessité de d'annuler la majeure partie des crédits mis en réserve par le précédent Gouvernement au titre de l'exercice 2024.